

Le personnel de l'OEB souhaite des directives disciplinaires selon le modèle de l'OMPI suite aux rapports montrant un haut degré de mécontentement

10/11/2016 par [Dugie Standeford](#) pour Intellectual Property Watch

Alors que les relations entre la direction et le personnel à l'Office Européen des Brevets continuent de s'envenimer, les membres du personnel poussent le conseil d'administration de l'office à envisager l'adoption des lignes directrices en matière de discipline et d'enquête telles que proposées et actuellement discutées à l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle. Dans le même temps, deux études présentent une image assez similaire de la situation sociale à l'office.



Les locaux de l'OEB à Munich

Le Conseil d'administration (CA), composé de représentants des États membres de l'OEB, se réunit les 12-13 octobre à Munich. Dans une lettre du 11 octobre adressée au Conseil, l'équipe EPO-FLIER, qui se définit comme un « groupe du personnel inquiet » souhaitant garder l'anonymat « en raison du climat social calamiteux qui règne [à l'Office] et l'absence de règles de droit », le Président Benoît Battistelli a fustigé les nouvelles directives proposées en matière de discipline et d'enquête et a exhorté les gouvernements à examiner plutôt une proposition de l'OMPI ([disponible ici](#)).

Selon la lettre de l'EPO-FLIER, les nouvelles lignes directrices de Battistelli, si elles devaient être approuvées, permettraient au président de révoquer les membres du personnel pour « incompétence professionnelle » sans le moindre contrôle consultatif significatif et permettraient également à l'administration d'enquêter et de faire jouer les règles disciplinaires sans procès digne de ce nom. L'EPO-FLIER a demandé aux membres du CA d'examiner les lignes directrices en matière d'enquête récemment proposées par l'OMPI, en précisant que, bien que l'OMPI rencontre « d'immenses problèmes dans ses relations avec le personnel »,

celui-ci semble avoir présenté une proposition équilibrée avec une unité d'enquête indépendante, la garantie d'une procédure équitable et la protection des lanceurs d'alerte.

Un résumé des conclusions de la réunion du 22 Septembre du CA révèle que la délégation allemande « était mécontente de la proposition de modification du Président par rapport aux Directives CA / 52/16 Rev. 1 en matière d'enquête ... si bien qu' « aucune convergence de points de vue n'a pu être trouvée au regard du droit au silence et sur d'autres questions. Le Président avait de fortes réserves sur cette question, insistant sur la nécessité d'assurer une procédure efficace pour lutter contre la fraude et le harcèlement et s'est réservé la possibilité de retirer de l'ordre du jour la discussion sur l'ensemble de ces questions. »

Selon un porte-parole de l'OEB, la discussion autour de la position de la délégation allemande fait partie des discussions normales par rapport aux différents points de vue exprimés avant une prochaine réunion du CA. Celui-ci a indiqué que la question a déjà avancé et qu'une autre version des conclusions sera discutée avec le CA cette semaine.

Les procédures actuelles de l'office en matière d'enquête sont « déjà totalement alignées sur les meilleurs standards internationaux » et l'office est « disposé à se pencher sur d'autres éléments », a déclaré le porte-parole.

À l'OEB, des enquêtes d'un syndicat montrent des tensions internes fortes

Lors d'une conférence sociale du 11 octobre, le management de l'OEB a présenté une « étude sociale » de PWC ayant fait suite à une enquête réalisée auprès du personnel par le plus grand syndicat du de l'Office, le SUEPO.

L'étude d'avril 2016 du personnel, une « enquête sur les risques psychosociaux réalisée pour le Syndicat du personnel de l'OEB » a permis d'interrogé l'ensemble des 6 770 membres du personnel, sachant qu'environ 39 pour cent d'entre eux ont répondu. L'étude a permis de constater, entre autres choses, que le risque psychosocial a crû « de manière significative » dans la mesure où l'activité professionnelle est exercée dans une atmosphère plus tendue et l'impression de pertinence du travail effectué s'est sensiblement détériorée.

L'enquête a également montré que la proportion d'employés satisfaits de leur vie professionnelle est « clairement basse », avec 82 pour cent des personnes interrogées ayant déclaré que les conditions de travail s'étaient détériorées au cours des trois dernières années. L'étude est [disponible ici](#) [pdf].

L'étude sociale à l'OEB (non encore disponible en ligne) a permis d'interroger le personnel sur l'impact des différentes réformes de l'office par rapport aux thèmes de l'efficacité organisationnelle, de la culture et de la communication et de la satisfaction ressentie au niveau professionnel. Selon l'OEB, le rapport confirme que l'office « offre un environnement social attrayant avec des conditions professionnelles compétitives à son personnel hautement qualifié », et que son cadre juridique interne peut être aisément comparé à celui d'autres organisations.

L'étude a relevé des « résultats mitigés » en ce qui concerne la satisfaction professionnelle, avec seulement 37 pour cent du total des sondés ayant une opinion positive de leur situation professionnelle, soit « une forte baisse par rapport aux 74 pour cent de personnes satisfaites en 2011 ». L'étude montre par ailleurs que seuls 46 pour cent des employés déclarent que leur travail leur procure un sentiment d'accomplissement et de satisfaction globale d'un point de vue professionnel, avec un score moyen de 2,79 sur 5.

Selon ses auteurs, l'enquête « montre que le dialogue social au sein de l'OEB reste limité malgré un cadre juridique bien structuré et les initiatives et l'attention émanant des parties prenantes ». PWC a vivement recommandé à l'office d'introduire un mécanisme d'interaction plus solide et plus transparent entre le management et les comités du personnel.

D'après eux, il y a à l'OEB un « niveau d'insatisfaction flagrant et une forte résistance au changement », en particulier en raison du fait que les changements ont été mis en œuvre sur une période de temps relativement courte.

La situation est « devenue incontrôlable »

Dans une lettre du 12 février 2016 rendue publique le 29 septembre par techrights.org (disponible ici), <http://techrights.org/2016/09/29/netherlands-institute-of-patent-attorneys-on-battistelli/> le président du « Ordre néerlandais des mandataires en brevets » (Nederlandse Orde van Octrooigemachtigden) comptant 500 membres a indiqué au CA que si l'Ordre approuvait les efforts de l'OEB pour poser des normes mondiales de qualité et d'efficacité en matière de brevets, il « se devait d'exprimer sa grande préoccupation actuelle » par rapport au processus de mue en cours à l'office et au regard des « effets que celui-ci a sur l'image de l'OEB. » Plus précisément, la lettre indique que les mandataires en brevets sont préoccupés par les développements autour de l'organisation et de la gestion des Chambres de Recours ainsi que par le traitement réservé au personnel de l'OEB.

L'Ordre a observé que les conditions de travail au bureau et les droits fondamentaux des employés étaient « sérieusement mis à mal ». Au début, l'opposition du personnel pouvait sembler être une réaction normale et compréhensible aux changements, comme cela se constate dans toute organisation, mais, au fil du temps, les informations dont le public a pu prendre connaissance sont devenues de plus en plus inquiétantes avec notamment, selon l'organisation, des représentants syndicaux soumis à des mesures disciplinaires et dégradés, des diminutions de retraites et des renvois.

« On dirait que le personnel de l'OEB a peur de son management », a déclaré l'Ordre. Celui-ci a ajouté « Nous croyons vraiment que la situation actuelle de l'OEB est devenue incontrôlable du fait des agissements de son Président », et que le CA devrait faire en sorte que Battistelli ne puisse plus « poursuivre ces pratiques improductives et destructrices. »

Selon l'EPO-FLIER, le climat actuel induit des conséquences négatives pour l'avenir du brevet européen. L'augmentation estimée en 2016 par rapport à 2014 du traitement des demandes (en hausse de 23 pour cent) ainsi que la hausse de la productivité (jusqu'à 11 pour cent) « n'est pas un signe de réformes réussies, mais prouve plutôt que les examinateurs ont

perdu toute ambition de résister à des objectifs de traitement de dossiers irréalistes et arbitraires qui leur sont imposés par l'administration » - ceci au détriment de la qualité des brevets.